

Arrondissement de Bruxelles
TRIBUNAL
de
PREMIERE INSTANCE

Cabinet de
M. le Juge d'Instruction
Damien Vandermeersch

CASE NO: TETR-98-41-T
EXHIBIT NO: DB 135 A
DATE ADMITTED: 23-9-2004
TENDERED BY: DEFENSE
NAME OF WITNESS:

PRO JUSTITIA

DEPOSITION DE TEMOIN

L'an mil neuf cent nonante-cinq, le 31 juillet, à 14.15 heures,

Nous, Damien Vandermeersch, Juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Bruxelles, assisté de notre greffier, Anne-Pascalé Dehant, belge âgée de 21 ans, assumée greffier en remplacement des greffier en chef et greffiers, légitimement empêchés, laquelle a prêté préalablement entre nos mains le serment: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge",

en notre cabinet, au Palais de Justice à Bruxelles, avons procédé à l'audition du témoin désigné ci-après, hors la présence du prévenu.

Le témoin nous a demandé à faire usage de la langue française.

Nous l'avons interpellé dans cette langue et nous lui avons demandé ses nom, prénoms, âge, état-civil, profession et demeure, s'il est domestique, parent ou allié des parties, et à quel degré.

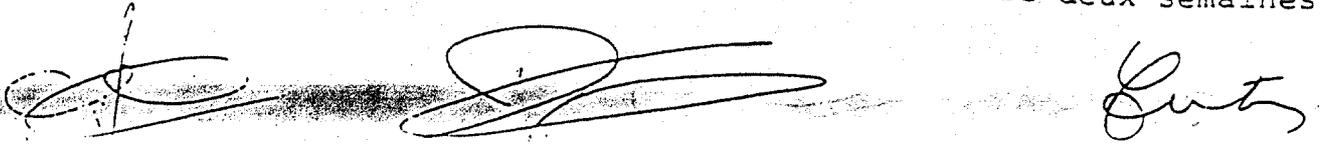
Le témoin a répondu:
REYNTJENS Filip, né le 14.06.1952 à Anvers, inscrit à Keiserstraat 84, 2000 Anvers.

Et après avoir déclaré n'être ni domestique, ni parent, ni allié des parties, il a prêté le serment en langue française de dire toute la vérité, rien que la vérité et a répondu aux interpellations comme suit en langue française.

DEPOSITION

Je suis professeur à l'université d'Anvers et à temps partiel à l'ULB et à la KUL.
J'y enseigne le cour d'introduction du droit africain et à Anvers je donne en plus des cours dans le cadre de l'institut de politique et de gestion du développement.

En 1976, j'ai enseigné durant 3 ans à la faculté de droit de BUTARE, jusqu'en 79 et ensuite j'y suis allé en moyenne une ou deux fois par an pour des périodes variants entre deux semaines et deux mois.



Audition de témoin, suite.

Et c'est dans ce contexte que j'ai continué ma recherche sur cette région et que j'ai contribué en matière d'enseignement au Rwanda en qualité de professeur visiteur.

Je suis l'auteur de dizaine d'articles et de cinq ou six ouvrages de droit et de politique.

Mon dernier séjour au Rwanda date de la deuxième moitié d'octobre 1994, en fait j'y suis retourné une fois après les événements.

A l'heure actuelle, j'estime qu'il n'est pas souhaitable que j'y retourne étant donné que ma sécurité n'y serait pas assurée, les autorités actuelles n'acceptant pas les critiques que j'ai formulées à leur encontre.

Au sujet de la genèse des événements qui ont eu lieu le 6 avril et dans les jours qui ont suivis, j'ai recueilli un ensemble d'informations et de témoignages à ce sujet, j'ai notamment entendu environ 150 personnes.

J'ai le projet de faire publier un ouvrage d'environ 450 pages à ce sujet, je vous en transmettrai. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'un projet qui doit être encore amendé et retravaillé. Bien entendu ce projet vous est transmis dans le cadre du secret de l'instruction.

Cet ouvrage porte en fait sur la période qui s'étend du 6 avril à 20.22 heures moment de l'attentat sur l'avion présidentiel à la matinée du 29 avril, moment de la prestation de serment des autorités dites intérimaires.

Mon hypothèse est la suivante; dans la nuit du 6 et 7 avril, il y a deux parcours, il faut distinguer le premier parcours, celui visible, il s'agit de la réunion de comité de crise qui se réunit à 21 heures le 6 avril jusqu'à environ 2 heures du matin le 7 avril.

Au cours de cette réunion, le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, Monsieur Boooh-Booh, le comité de crise prend un certain nombre de dispositions qui paraissent être d'attente à gérer la situation. Cependant on observe au sein du comité une divergence de vue entre ceux, les jeunes officiers en particulier, qui envisagent de prendre le pouvoir et ceux voulant éviter de donner l'impression qu'ils procèdent à un coup d'état.

Un second parcours débute autour de 2 heures du matin et consiste à mettre en route la machine à tuer, préparée depuis longtemps.

C'est là qu'il faut suivre l'emploi du temps du colonel BAGOSORA qui est en contact avec certaines unités militaires, en particulier la garde présidentielle, et probablement également avec les milices HUTU-POWER.

A ce sujet je sais que BAGOSORA disposait d'un système radio parallèle à celui de l'armée qui le liait à la garde présidentielle, au bataillon para-commando, et au bataillon

Audition de témoin, suite.

- 3 -

reconnaissance.

Pour moi, les massacres débutent le 7 avril autour de 5.30 heures à 6 heures. Sur interpellation, on a dit que certains barrages avaient été mis en place avant l'attentat sur l'avion, d'une part il y avait toujours des barrages, d'autre part la rapidité de la réaction ne me paraît pas un argument convaincant pour prouver que le commandement militaire était au courant d'un projet d'attentat.

Les massacres qui ont débuté à 5 heures ont pour objectif d'éliminer ceux au sein de l'opposition qui, constitutionnellement conformément aux accords d'Arusha étaient appelés à assumer les plus hautes fonctions de l'Etat.

Ainsi, la première personne visée a été la première Ministre, le président de la cour constitutionnelle et les deux candidats à la présidence de la commission de transition.

Ainsi on créait un vide institutionnel qui dans l'esprit des conspirateurs devaient empêcher la mise en application des accords d'ARUSHA.

En ce qui concerne les massacres plus larges qui ont suivis dans les jours qui suivaient n'ont pas fait l'objet de recherches de ma part. Cependant je sais d'après de nombreux témoignages fiables qu'un projet génocidaire et de massacres politiques existait depuis longtemps et dont on voit les premiers signes déjà à la fin de l'année 1991.

En ce qui concerne les massacres à KIGALI, une enquête approfondie effectuée par la police civile de la Minuar a démontré dès janvier 1994 un réseau de cellule des dépôts d'armes et des caches de munitions ainsi qu'une structure de commandement permettant de déclencher des massacres à grande échelle.

En septembre 1992 j'ai fait une enquête sur le terrain notamment concernant l'existence d'escadrons de la mort et j'ai pu à l'époque sur base de divers témoignages et de recoupements sur le terrain établir une première liste de personnes qui à l'époque constituaient à mon sens le noyau de ce projet de déstabilisation violente.

Ce noyau s'est étendu par la suite et ses méthodes sont devenues de plus en plus redoutables.

J'ai établi à l'époque un rapport de 5 pages dans lequel, j'ai cité une quinzaine de noms.

Parmi ces personnes, je citais notamment ZIGIRANYIRAZO Protée, RWABUKUMBA Séraphin, BAGOSORA Théoneste, SAGATUA Elie, beau-frère du Président.

Les résultats de mon enquête m'avaient permis de mettre en cause l'entourage du Président mais pas le Président lui-même avec

Audition de témoin, suite.

certitude.

Je voudrais faire remarquer qu'HABYARIMANA était issu d'une famille réduite alors que son épouse était issue d'une assez grande famille ABAKONDE (propriétaires fonciers). C'est ce qui explique que dans l'exercice du pouvoir dans l'exercice d'avant 1994 la belle famille occupait une place prépondérante.

Sur interpellation, dans l'ancien régime, aucun membres de la famille d'HABYARIMANA n'occupait un poste politique ou stratégique important ce qui n'était pas le cas de la belle famille.

D'après mes souvenirs, seul un des frères d'HABYARIMANA doyen de la faculté de médecine à BUTARE.

Il est quasiment certain que le ménage HABYRIMANA connaissait des problèmes conjugaux et que Madame HABYARIMANA s'est réfugiée à plusieurs reprises à l'annonciature apostolique et chez l'archevêque de KIGALI.

Politiquement, des sources évoquent la volonté de la belle famille d'évincer, ne fut-ce que provisoirement le Président de la République; plus récemment, et certainement depuis le début de l'année 1994, certains membres de l'entourage présidentiel étaient manifestement inquiets des concessions qu'allait faire le Président dans le cadre de la mise en application des accords d'ARUSHA.

A ce propos, on put évoquer la réunion qui a eut lieu le 2 ou 3 avril à GISENI au déjeuner chez HIGANIRO Alphonse et au dîner chez le Président lui-même, où se sont réunis des principaux responsables de l'AKAZU (le Président, Mr NZIRORERA Joseph, Mr MUSABE Pasteur (petit frère de BAGOSORA) le colonel NSENGIYUMVA Anatole, Mr HIGANIRO Alphonse et leurs épouses respectives) et également BOOH-BOOH.

Cà les membres de l'AKAZU se sont insurgés, d'après BOOH-BOOH, de façon véhémente lorsque Monsieur BOOH-BOOH a insisté sur la mise en place rapide des institutions de transition.

Le deuxième élément que je voudrais signaler est que d'après plusieurs témoins, le colonel BAGOSORA a déclaré le 4 avril 1994 à l'occasion de la célébration de la fête nationale Sénégalaise organisée par le contingent sénégalais de la Minuar que il ne fallait pas mettre en application les accords d'ARUSHA et qu'il fallait tuer tout les TUTSI. D'après les témoins, il était en état d'ébriété.

Le colonel MARCHAL m'en a parlé ainsi que d'autres témoins que je vous communiquerai.

Vous me demandé si BAGOSORA aurait entretenu des propos sur le voyage imminent du Président à DAR EL SALAM; les témoins n'ont pas évoquer cela.



En ce qui concerne les hypothèses concernant l'attentat sur l'avion présidentiel, je vous renvoi à mon manuscrit que je vous transmettrai.

Après avoir évalué toutes les données, aucune des quatre hypothèse ne peut être retenue avec certitude.

Vous me demandez quelle est mon analyse de la suite des événements, à savoir les massacres qui ont eut lieu dans les jours et les semaines qui ont suivi l'attentat de l'avion présidentiel.

Je n'étais pas sur place, je n'ai pas fait d'enquête sur le terrain. En ce qui concerne les faits, le rapport établi par l'organisation African Rights en septembre 1994 me paraît être le résultat d'une enquête consciencieuse et approfondie. J'observe également que dans leur toute grande majorité, les violences ont été organisées et n'ont pas été spontanées.

Il faut également relever que la violence a été politique et non ethnique.

Les "opposants", HUTU et TUTSI ont été visés mais les TUTSI l'ont été de façon global parce qu'ils étaient considérés comme des alliés du FPR.

Ce constat ne diminue par ailleurs en rien la qualification de génocide, parce que les TUTSI ont fait l'objet d'un projet d'extermination de leur groupe "comme tel".

Enfin, je voudrais attirer l'attention sur le fait que, même si les informations à ce sujet sont aujourd'hui peu connues, le FPR s'est également rendu coupable de crime contre l'humanité, de crime de guerre et peut-être même d'acte de génocide.

En ce qui concerne BAGOSORA, il était apparenté tant au Président HABYARIMANA qu'à son épouse Agathe.

C'est lui qui a vraiment géré sous sa houlette les négociations politiques en vue de la constitution du gouvernement intérimaire.

Il était d'après moi le relais central de l'AKAZU avec l'armée.

A partir de la matinée du 8 avril, on constate une rupture entre BAGOSORA et les autres membres du comité de crise.

BAGOSORA part alors au Ministère de la Défense où il entame les négociations politiques sans rester en contact avec le comité de crise, qu'il met devant le fait accompli.

Sur interpellation, le gouvernement intérimaire était composé de représentants du MRND et des ailes HUTU POWER des autres parties. Ce n'était plus un gouvernement de coalition mais une équipe relevant entièrement de la mouvance présidentielle, dans son



expression la plus radicale HUTU POWER.

Je sais que BAGOSORA est parti par la suite avec le gouvernement intérimaire à GITARAMA et qu'il est resté chef de cabinet du Ministre de la Défense. Son rôle a dû rester considérable parce que plusieurs témoins, officiers supérieurs des FAR m'ont dit qu'il était dans la pratique du Ministre de la Défense Nationale.

Je sais également qu'après sa fuite au Zaïre il a continué à s'occuper d'achat d'armes et de munitions.

En ce qui concerne NTUYAHAGA Bernard, je sais que c'est le major commandant adjoint du camp de KIGALI qui a escorté les dix militaires belges jusqu'au camp de KIGALI.

En ce qui concerne RWABUKUMBA, je vous signale que Janvier AFRICA est actuellement à DOUALA au CAMMEROUN, à mon avis il viendrait en Belgique pour témoigner si il obtenait un visa.

En ce qui concerne HIGANIRO Alphonse, il a été à un moment donné Ministre des communications, il était réputé très proche de la famille présidentielle.

Je voudrais vous signaler que la fonction de directeur d'allumettes de BUTARE est une fonction très appréciable qu'on ne donnait qu'en récompense étant donné que de telle fonction rapportait beaucoup d'argent, plus qu'un salaire de ministre. Cela pouvait certainement constituer une promotion par rapport à un poste de ministre.

Son épouse était la fille du médecin personnel du Président qui était également son homme de confiance. C'était un homme aux fonctions et aux influences obscures qui dépassaient certainement celles de médecin.

Je n'ai jamais classé cette personne comme étant proche de la belle famille. Je ne l'associe pas non plus à l'AKAZU.

En ce qui concerne RUGIRA Enoch, je ne l'ai jamais cité comme membre des escadrons de la mort, je le considère comme un modéré, cependant, il est évident qu'il était au courant d'un certain nombre de pratiques malsaines et qu'il ne semble pas avoir fait assez pour y mettre fin.

Il a d'ailleurs reconnu cela lui-même devant moi lorsqu'il a évoqué avec moi mes constatations sur les escadrons de la mort.

Il est d'ailleurs significatif qu'il a refusé de faire partie du gouvernement intérimaire comme on le lui avait demandé.

En ce qui concerne NDINDILYIMANA Augustin, je l'ai toujours considéré comme un officier modéré et démocratique et je pense



Audition de témoin, suite.

- 7 -

qu'il l'est resté même à partir du 6 avril. Cependant on doit lui reprocher une certaine naïveté voir même une certaine ambiguïté face au déroulement des événements.

En effet, il n'a pas mis en branle les moyens dont il disposait pour s'opposer au projet violent déclenché à KIGALI dès le 7 avril.

En ce qui concerne NTEZIMANA Vincent, je n'ai le souvenir de l'avoir rencontré qu'une seule fois à l'occasion d'une émission pilote de la télévision Rwandaise en 1992 à cette occasion, il a tenu des propos parfaitement démocratiques et très critiques vis à vis du régime HABYARIMANA.

Je ne peux rien vous dire de plus à son propos.

En ce qui concerne KANYABASHI Joseph, je le connais depuis longtemps, je l'ai toujours connu et c'était l'avis de tout le monde, comme quelqu'un qui n'a jamais pratiqué la discrimination ethnique et qui a toujours tout fait pour maintenir la paix dans sa commune.

Il ne faisait pas partie de l'aile POWER de son parti, le PSD non seulement a-t-il épousé une TUTSI mais ses rapports cordiaux avec les TUTSI de la ville lui avaient même valu le reproche d'être tutsisant.

Un autre élément qui m'a toujours frappé était ses liens d'amitié avec la reine mère Rosalie GICANDA.

Les rapports faits sur le génocide, notamment celui d'African Rights ne le mentionnent pas comme complice et à ma connaissance il n'est repris sur aucune liste de suspects, même sur celle rédigée par le pouvoir actuellement en place.

J'ajouterai que interroger aujourd'hui des témoins à charge à l'intérieur du Rwanda est une chose très délicate puisque les témoins s'expriment dans un contexte extrêmement contraignant et ont tendance à dire ce qu'ils pensent qu'attendent les autorités.

En ce qui concerne NDAYAMBAJE Elie, je le connais moins bien que KANYABASHI mais à son propos également je peux dire que l'on n'a jamais suggéré qu'il ait trempé dans des actes de discriminations ethniques.

Ayant eu plusieurs conversations avec lui avant et après les événements, cela m'étonnerait qu'il ait pu commettre des actes violents à l'encontre de ses administrés TUTSI.

Audition terminée à 17.43 heures
Lecture faite persiste et signe.

